

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant le transfert de gestion, du domaine public de l'Etat au domaine public communautaire de voirie, d'une parcelle de terrain dépendant du cimetière militaire de La Doua à Villeurbanne et située 20, rue de la Feyssine et 30, avenue Einstein.

Cette parcelle, d'une superficie de 7 480 mètres carrés et cadastrée sous les numéros 269 et 270 de la section A, a été nécessaire pour partie à la réalisation d'une piste cyclable le long de l'avenue Albert Einstein ; pour le surplus, dans le cadre des travaux du tronçon nord du périphérique de Lyon, elle est nécessaire à la réalisation :

- d'une voie nouvelle donnant accès au boulevard Laurent Bonnevey à partir du rond-point à l'angle de la rue de la Feyssine et de l'avenue Albert Einstein,

- d'une piste cyclable,

- d'une voie de desserte du cimetière de La Doua.

Monsieur le directeur des services fiscaux m'a fait parvenir le projet d'acte administratif qui vous est présenté et qui est destiné à constater ledit transfert de gestion à titre gratuit ;

B - Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à le signer ;

Vu ledit document ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve ce document et autorise monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,